

Résolution n° 4

adoptée au 5^e congrès de l'UNSEN-CGT



Un outil syndical pour porter notre démarche et gagner en efficacité

LA SYNDICALISATION, ÉLÉMENT ESSENTIEL DU RAPPORT DE FORCE

Pour faire face aux enjeux revendicatifs, contribuer aux mobilisations et à leur élargissement, la syndicalisation est un élément essentiel pour la construction du rapport de force.

Cela impose que le droit et les libertés syndicales doivent être défendus et étendus quotidiennement sur tous les lieux d'enseignement.

Pour la CGT, cela se pose, à la fois en termes d'augmentation du nombre de syndiqués, de bases syndicales et d'implication permanente dans l'activité du syndicat.

La progression constante du nombre d'adhésions enregistrées depuis plusieurs années confirme le regain d'intérêt des salariés pour la CGT.

Le départ à la retraite d'un nombre important d'adhérents conjugué à la difficulté de suivre nombre de syndiqués du fait de la précarité et d'une mobilité croissante des salariés freinent le renforcement.

Dès lors, les questions de continuité syndicale se posent pour les actifs comme pour les retraités.

Un million d'adhérents pour concrétiser de nouvelles conquêtes sociales, telle est notre décision commune au 47^e congrès confédéral.

La CGT compte 700 000 adhérents dont 20 % de retraités. 27 % sont des femmes. 60 % des adhérents ont plus de 40 ans. L'UNSEN compte 10 445 adhérents dont 15 % de retraités. 46 % sont des femmes, alors qu'elles représentent 64 % des personnels.

Depuis 10 ans, elle enregistre une progression constante et globale de ses effectifs.

Cependant, cette situation recouvre des inégalités. Sur cette période, 17 SDEN ont moins de syndiqués.

Gagner le pari de la syndicalisation, appelle à revisiter la qualité de la vie syndicale à tous les niveaux de notre organisation, à développer un syndicalisme au plus près des syndiqués et des personnels favorisant leur engagement.

Cela implique de continuer à développer la syndicalisation et

l'activité dans tout type d'établissement : école maternelle, élémentaire, EREA, IME, collège, lycées généraux, polyvalents et professionnels... Cela passe, entre autres, par des prises de contacts, des parrainages, des réunions d'information auprès des personnels et des sections.

Notre présence dans les IUFM est essentielle pour nous renforcer. Cela doit être l'objectif prioritaire de toutes les directions syndicales.

"DÈS LORS QU'ON EST SYNDIQUÉ, ON NE DOIT PLUS ÊTRE ISOLÉ !"

Il est nécessaire de ne pas couper les syndiqués isolés et les petites sections de la réflexion collective et de l'action. Cela impose de faire évoluer nos modes de fonctionnement et de structuration.

Il est de la responsabilité des SDEN de les organiser en les regroupant dans une section syndicale locale au niveau d'une commune ou d'un groupement de communes en les associant aux réunions des pôles et des collectifs (départementaux, régionaux, nationaux).

Cette réalité ne doit pas nous faire abandonner la nécessité d'améliorer la qualité de la vie syndicale dans l'école, l'établissement scolaire en lien avec les autres syndicats CGT présents : ceux des services publics dans les écoles et le SGPEN dans le secondaire.

Au niveau d'un territoire, l'activité est à développer avec les syndicats CGT dans l'Union locale (UL), l'Union départementale (UD).

Des instances s'étoffent ou se créent. La CGT y est présente. Il s'agit, par exemple, des conseils de développement de pays ou d'agglomérations ou du comité économique social régional. L'École, la formation professionnelle, l'université relèvent de leurs compétences.

Cela implique de notre part un travail en commun avec les UL, l'UD, le comité régional CGT pour bâtir ensemble des propositions, pour impulser ensemble des actions, développer des convergences, organiser les solidarités locales : soutien à des travailleurs en grève, etc...

Cela nécessite un engagement des militants et des syndiqués au sein de la FERC, notamment dans les collectifs locaux.

Des exemples :

- La formation professionnelle relève à la fois des syndiqués des SDEN et de plusieurs autres composantes de la FERC. C'est le sens de l'existence de la branche "formation professionnelle de la FERC".
- La future loi sur la réforme universitaire nous concerne au même titre que les camarades de l'enseignement supérieur.
- L'activité amorcée avec les camarades de l'enseignement privé doit être développée dans le cadre d'une intégration de l'enseignement privé dans le service public de l'Education nationale.

"DÈS LORS QU'ON EST SYNDIQUÉ, ON S'EXPRIME, ON DÉBAT, ON DÉCIDE"

Sur 2982 bases syndicales dans les écoles, collèges et lycées :
1481 ne comptent qu'un seul syndiqué
240 ont plus de 10 syndiqués.

Le syndiqué doit pouvoir s'exprimer, confronter ses idées avec les autres syndiqués.

Pour y parvenir, il a besoin de posséder les éléments qui lui permettront d'étayer son analyse.

Nous devons tendre vers ce débat collectif, régulier et large. Nous devons créer les conditions pour que tout nouvel adhérent puisse acquérir rapidement les connaissances, les pratiques pour s'intégrer à la vie de l'organisation et qu'il ait envie d'y participer.

Trop souvent nous sommes en nombre insuffisant pour construire efficacement le syndicat. Un nouveau mode de vie syndicale est à construire. Il doit tenir compte de ce que chacun est prêt à faire. La question de l'engagement personnel est à poser dans un cadre collectif.

Nous avons souvent un a priori sur les compétences des nouveaux syndiqués. Donnons-leur des responsabilités en les aidant à prendre leur place dans le syndicat avec une formation adaptée. Il faut s'inscrire dans une volonté de renouvellement des responsabilités au sein des structures syndicales.

"DÈS LORS QU'ON EST SYNDIQUÉ, POUR S'EXPRIMER, DÉBATTRE ET DÉCIDER, ON A DES DROITS"

Perspectives Education, Formation est le journal de l'UNSEN
Le Lien, celui de la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture.
Ils sont adressés à tous les adhérents.
Les publications émanant des syndicats départementaux et régionaux apportent des compléments d'information et d'analyse.

Etre syndiqué, c'est avoir le droit d'être informé.

L'information est indispensable pour se faire sa propre opinion, pour pouvoir débattre et prendre part aux décisions (Charte de la vie syndicale du 47^e congrès de la CGT).

Les syndicats doivent se doter de moyens d'information réguliers (journaux, site Internet, affichage...) en direction de leur adhérents et des personnels.

Ils doivent également veiller à la diffusion des différentes publications émanant des structures de la CGT et impulser l'abonnement à la N.V.O et à Options.

Chaque structure syndicale veille à la complémentarité du contenu des publications.

Etre syndiqué, c'est avoir droit à une formation syndicale

La formation syndicale doit être proposée à chaque syndiqué et systématiquement aux nouveaux pour leur permettre de construire leur propre réflexion, le mettre en situation de participer à l'activité et d'accéder à des responsabilités.

Des stages d'accueil, des formations syndicales générales et spécifiques sont organisés par les structures. Chaque syndiqué doit pouvoir y accéder.

Etre syndiqué, c'est parfois être mandaté

Démocratiquement on débat, des votes ont lieu, des décisions sont prises, des syndiqués sont mandatés pour les mettre en oeuvre. Afin de définir ses orientations, le syndicat se réunit en congrès en application de ses statuts.

Etre syndiqué, c'est avoir du temps pour participer

Des autorisations d'absence sont prévues pour participer aux réunions des différentes structures de nos organisations professionnelles (SDEN, UASEN, UNSEN, FERC) et interprofessionnelles (UL, UD, confédération dont l'UGICT). Il faut les utiliser.

L'UNSEN revendique par ailleurs des autorisations d'absence pour participer aux réunions plénières et commissions de travail d'institutions paritaires régionales ou locales interprofessionnelles comme le CESR, la COPIRE, le CCREFP, les comités de pilotage de bassins d'emploi...

"DÈS LORS QUE L'ON EST SYNDIQUÉ, ACTIF OU RETRAITÉ, ON A BESOIN DE S'ORGANISER POUR AGIR"

L'organisation de base est la section syndicale d'école, d'établissement ou la section locale. Ce sont les lieux où se mène l'activité nécessaire à la construction des revendications et à la mobilisation des personnels. Cela implique des réunions périodiques régulières entre cégétistes.

Ces réunions doivent être impulsées, suivies et aidées par les SDEN. Elles sont aussi facteur de syndicalisation.

Les questions d'organisation doivent être au cœur des préoccupations du syndicat pour une meilleure efficacité.

Les retraités quant à eux sont organisés en section départementale et/ou régionale, partie prenante dans les SDEN et/ou dans les unions académiques.

STRUCTURATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CGT-EDUC'ACTION

LE SDEN-CGT, STRUCTURE DE RÉFÉRENCE POUR LE SYNDIQUÉ

La mobilité des personnels, forcée ou non, conduit les syndiqués à changer de lieu de travail ce qui peut les amener à passer d'une section syndicale structurée, à l'absence pure et simple de structure CGT avec le risque de désyndicalisation. Cela donne des responsabilités particulières au syndicat départemental, structure de référence pour le syndiqué. Statutairement, le SDEN a une autonomie de fonctionnement. Il élabore la mise en œuvre des orientations générales à partir du contexte local.

La mise en œuvre des orientations du syndicat induit la nécessité d'une organisation rigoureuse des directions.

Celles-ci doivent être élargies au maximum en faisant appel à toutes les compétences, les motivations, les disponibilités, favorisant ainsi une plus grande répartition des responsabilités et l'efficacité du travail collectif.

De même des choix de direction doivent être faits pour permettre aux femmes d'être davantage partie prenante de l'activité du syndicat.

Les responsabilités doivent être différenciées et les camarades en charge de celles-ci doivent être formés.

Les instances de direction doivent se réunir régulièrement définir des priorités, élaborer des plans de travail et prendre des mesures d'organisation, d'impulsion et de suivi.

Les SDEN se coordonnent au plan académique ou régional.

En décidant d'organiser des assises de la vie syndicale dans les départements et les académies, l'UNSEN souligne l'importance de ces questions pour la vie et le développement de toute la CGT. Cette initiative doit se poursuivre et se généraliser.

Le renforcement

Plus 4000 adhérents d'ici à 2006, c'est l'objectif que doit se fixer l'UNSEN et ses syndicats pour s'inscrire dans l'objectif du million d'adhérents décidé par le 47^e congrès.

Dès lors, le renforcement du syndicat doit être l'affaire de toutes les directions syndicales, de tous les syndiqués.

La diffusion de l'information

Afin d'assurer l'acheminement de l'information au syndiqué, les SDEN doivent procéder à l'actualisation permanente du fichier adhérents.

Les moyens modernes de communication ; site internet, courrier électronique dont l'UNSEN-CGT, la FERC et la CGT se sont dotés, sont autant d'outils nécessaires pour développer la réflexion collective.

Un intranet accessible seulement aux syndiqués, donne les in-

formations à caractère interne : débats et votes du CNU et de la CE. Il donne des informations déjà publiques, pour une meilleure diffusion : comptes-rendus des réunions des instances.

Tout fichier informatisé, à quelque niveau que ce soit : département, région, union, confédération, doit être réalisé et actualisé avec le maximum de confidentialité (notamment lors de transfert de responsabilités) et respecter les règles déontologiques de la CNIL, quant à sa gestion.

Le cogitiel

Ce dispositif informatique répond à la décision du 46^e congrès de la CGT de construire un fichier confédéralisé des syndiqués.

Convaincues de la nécessité de s'y intégrer, l'UNSEN et la FERC se sont engagées dans la phase d'harmonisation de leurs différents fichiers ; phase préliminaire à la réalisation de l'outil qui permettra aux SDEN de transférer en bloc leurs fichiers actuels sur le cogitiel.

L'UNSEN, UNION NATIONALE DES SDEN

Il est normal de réfléchir à l'articulation UNSEN/SDEN.

La circulation des informations conditionne cette articulation. Cela nécessite la mise en place d'un véritable dispositif qui favorise ces échanges.

Les SDEN dans l'UNSEN définissent les orientations en congrès et les repères revendicatifs dans le cadre du Conseil National de l'Union (CNU).

Le CNU et la Commission Exécutive (CE) de l'UNSEN mettent en œuvre les orientations décidées. Le bureau de l'Union est leur exécutif.

L'UNSEN représente les SDEN au niveau du ministère et des instances nationales.

L'activité spécifique et catégorielle est menée au travers des pôles, des collectifs, du GNPID, de la Section Nationale des Retraités, organisés dans l'UNSEN. Elle alimente l'activité des SDEN et est alimentée par elle.

Les pôles

Les pôles (Ecole, Collège, Lycée, Formation Technologique et Professionnelle) sont des groupes de travail permanents permettant de mieux appréhender les différents niveaux de revendications (catégoriel, transversal) et de répondre ainsi, au plus près, aux attentes de l'ensemble des syndiqués dans toutes leurs diversités professionnelles.

Ils sont animés par des membres de la commission exécutive nationale et des militants départementaux et académiques.

L'activité des pôles permet la mise en forme de propositions, de revendications et d'actions.

Le suivi et la coordination des pôles sont placés sous la responsabilité de la commission exécutive et du CNU.

Ils doivent trouver leur prolongement dans l'activité des SDEN.

Les collectifs

Pour répondre aux besoins de l'activité spécifique ou catégorielle, des collectifs existent : IUFM, vie scolaire, documentalistes, AIS, précaires... D'autres peuvent être créés en fonction des besoins au niveau national ou des départements.

Le GNPID

Compte tenu de leur dispersion, de la spécificité de leur fonction, de la situation particulière que génèrent les liens hiérarchiques qu'ils ont avec les autres catégories de personnels et les contradictions que cela peut entraîner, les personnels d'inspection et de direction, syndiqués à l'UNSEN, se sont dotés, au plan national, d'une structure : le Groupement National des Personnels d'Inspection et de Direction (GNPID).

Les adhérents du GNPID doivent être associés à l'activité du SDEN.

La SECTION NATIONALE des RETRAITES

Pour les retraités de nos catégories, les besoins d'échanger et d'agir pour faire prendre en compte leurs revendications sont les mêmes que pour les actifs. Des revendications leur sont communes avec les actifs et les retraités de la FERC, de l'UGFF et des autres secteurs, d'autres découlent de leur origine professionnelle. Leur activité doit être structurée au niveau départemental et/ou académique. Leur syndicat est leur SDEN d'origine ou le SDEN correspondant à leur lieu d'habitation.

La Section Nationale des Retraités coordonne et impulse l'activité des sections locales de Retraités en cohérence avec l'UNSEN.

DE LA FÉDÉRATION À L'INTERPRO

L'activité fédérale

L'UNSEN fait partie de la Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture.

Il y a des avancées au plan national et local avec une participation plus large dans la vie fédérale, une meilleure intégration dans l'élaboration de la réflexion de la fédération, dans son organisation, dans son expression. C'est ainsi que se réalisent les convergences et que se construisent des outils communs (formation syndicale, fichiers, activité internationale...). Le travail en commun dans la fédération doit être encouragé et poursuivi à tous les niveaux.

La mise en place de collectifs locaux doit se poursuivre à partir de besoins identifiés.

L'UNSEN s'engage dans la réflexion engagée au 47^{ème} congrès confédéral, pour une meilleure lisibilité de la CGT et une simplification de ses structures. Elle initiera une réflexion sur les possibles évolutions dans la fédération et l'interpro.

L'activité interprofessionnelle

Elle permet, pour chaque niveau structurel, Union locale, Union départementale ou Comité régional, de rapprocher, dans un même territoire, les différents secteurs professionnels afin de faire connaître les luttes, organiser les solidarités, dans le but d'un renforcement mutuel.

Un effort sera fait, dans chaque SDEN, pour organiser la participation des syndiqués aux activités interprofessionnelles : parrainages d'entreprises, plans de syndicalisation, formations syndicales... Cela se traduira aussi par le versement de cotisations aux UL, par la participation aux organes de direction des UL et UD.

Cette activité est aussi un facteur de déploiement en direction des écoles, collèges, lycées, IUFM et d'une meilleure prise en compte, par tous, des questions de formation et d'éducation.

Elle est à développer dans le comité régional pour permettre la présence de la CGT ainsi que ses expressions et interventions dans les différentes instances institutionnelles régionales.

Ce sont ces solidarités revendicatives que les syndiqués attendent du syndicalisme CGT.

L'UGICT

Les niveaux de qualification des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation et de direction sont ceux des ingénieurs, cadres et techniciens. Des convergences revendicatives sont à construire. Elles s'expriment dans l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT).

La participation de syndiqués de l'éducation nationale à l'activité des commissions départementales de l'UGICT y contribuera.

L'UGFF

Pour répondre aux besoins de l'activité revendicative propres aux fonctionnaires de l'État, l'UNSEN participe au fonctionnement et au développement de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (UGFF).

L'UGFF et ses collectifs départementaux sont un moyen d'impulsion et de coordination de l'activité syndicale sur ces secteurs.

LE FINANCEMENT DE L'ORGANISATION

Pour mettre en œuvre les orientations décidées, l'implication des syndiqués est essentielle. Mais cela ne peut se faire sans moyens financiers.

Les cotisations des adhérents financent toutes les structures de la CGT.

Elles sont un élément de leur vie démocratique et de leur indépendance.

Tous les syndicats doivent mener une politique financière.

Les syndiqués doivent être sensibilisés à ces questions.

La politique financière doit être à l'ordre du jour de toutes nos réunions afin que les membres des directions syndicales s'impliquent dans sa mise en œuvre :

- organisent la collecte des cotisations en tenant compte des situations financières particulières, développent le prélèvement automatique de celles-ci ;
- fassent cotiser à 1 % du salaire net conformément aux statuts de la CGT, à raison de 12 timbres par an en année pleine, par adhérent.

Pour permettre une activité permanente de toute l'organisation, les SDEN doivent régler, chaque mois à l'UNSEN, leur part de reversement de cotisations.

Les cotisations des retraités perçues par les SDEN sont reversées intégralement aux sections départementales ou académiques de retraités.

Conformément à la décision du 47^e congrès confédéral, nous devons poursuivre la réflexion sur le nouveau système de répartition des cotisations, une des premières étapes est la réalisation d'un exercice blanc.

Un prochain congrès confédéral validera le dispositif final et décidera des modalités de sa mise en place.